# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 AVRIL 1846.

*PUBLIE PAR*
**MAGNE & WEISSE.**
No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance ..... $12
Journal hebdomadaire, une année d'avance ..... 5
Les abonnés hors de la ville, sans distinction, sont tenus de payer d'avance.
ANNONCES. Trois centimes par ligne de 32 lettres pour la première insertion et 1 centime pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 32 lettres, deux centimes par ligne.
LES ANNONCES seront insérées jusqu'à ordre contraire, et payées au prorata.
LES ANNONCES qui ne portent pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées conformément à cette disposition.
Les avis judiciaires et ceux des ventes seront insérés aux conditions de la loi, sur la demande des parties.

OFFRE.
L'ABEILLE offre aux propriétaires d'esclaves qu'elle connaît, de publier, pendant une année, le prix courant des esclaves dans la Louisiane, et de le tenir à jour, moyennant la somme de $10 payable d'avance.

OFFRE.
L'ABEILLE offre aux propriétaires d'esclaves qui en feront la demande, de publier, pendant une année, le prix courant des esclaves dans la Louisiane